

Janvier 2011



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



F

Point 9.1 de l'ordre du jour provisoire

QUATRIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Bali (Indonésie) 14-18 mars 2011

RAPPORT DES COPRÉSIDENTS DU COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Note du Secrétaire

- i) *Par sa Résolution 3/2009, l'Organe directeur a décidé de convoquer à nouveau le Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement dont le mandat figure à l'annexe 2 de la résolution.*
- ii) *En vertu du mandat, le Comité comprend deux membres au plus nommés par chaque région et deux coprésidents provenant de Parties contractantes, dont l'un d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, élus parmi les membres du Comité.*
- iii) *Le Comité a tenu deux réunions en 2010, comme en a décidé l'Organe directeur, la première en mai et la deuxième en octobre.*
- iv) *Le présent document contient le rapport des coprésidents du Comité; on y trouvera les points essentiels du débat et les principales recommandations formulées à l'intention du Bureau et du Secrétaire sur le fonctionnement du Fonds pour le partage des avantages et sur les autres questions se rapportant à la Stratégie de financement du Traité international.*
- v) *L'Organe directeur est invité à prendre note du Rapport des coprésidents.*

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
Les documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse <http://www.planttreaty.org>

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
I. Introduction	1-5
II. Observations générales	6-7
III. Mobilisation des ressources	8-13
IV. Fonctionnement du Fonds pour le partage des avantages	14-31
V. Mise en œuvre de la Stratégie de financement	32-34
VI. Observations finales	35-37

I. INTRODUCTION

1. Le Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement a été établi par l'Organe directeur à sa première session, en 2006 (Résolution 1/2006)¹.
2. À sa troisième session, l'Organe directeur a décidé de réunir à nouveau le Comité en lui confiant le mandat défini à l'annexe 2 de sa résolution 3/2009, qui comportait les attributions suivantes:
 - i) conseiller le Bureau et le Secrétaire sur les efforts de mobilisation de ressources, y compris les approches novatrices;
 - ii) conseiller le Bureau et le Secrétaire sur le fonctionnement du Fonds pour le partage des avantages, y compris les procédures de décaissement et de rapports;
 - iii) s'occuper des autres questions relevant de la Stratégie de financement dans sa globalité, c'est-à-dire non seulement le Fonds pour le partage des avantages mais aussi les autres éléments de la Stratégie de financement, en particulier les ressources ne relevant pas directement du contrôle de l'Organe directeur; et
 - iv) donner des avis sur le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble de la Stratégie de financement et sur l'évaluation de son efficacité².
3. Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2010, les 26 et 27 mai et du 13 au 15 octobre. Il a désigné deux coprésidents pour diriger ses travaux, MM. Bert Visser (Pays-Bas) et Gabriel Bellon (Uruguay). M. Fabiano Soares (Brésil) a été élu deuxième Coprésident pour la sixième réunion du Comité à laquelle M.Bellon ne pouvait prendre part.
4. La composition précise du Comité est indiquée dans les rapports de chacune des réunions, à partir desquels les coprésidents ont préparé le présent rapport.
5. Le Comité a bénéficié de l'appui du Secrétaire de l'Organe directeur et des autres membres du Secrétariat, qu'il tient à remercier de leur précieux soutien.

¹ IT/GB-1/06/Rapport.

² IT/GB-3/09/Rapport.

II. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

6. Le Comité a travaillé en bonne harmonie sur la base de son ordre du jour et a bien progressé dans ses travaux en ce qui concerne son mandat.
7. Le Comité a notamment donné son avis sur les points suivants:
- i) la mobilisation des ressources;
 - ii) l'établissement du profil et de l'image de marque du Fonds;
 - iii) la conception de l'Appel à propositions 2010;
 - iv) l'examen du travail préparatoire de sélection des propositions préalables;
 - v) la création d'un service d'assistance pour aider à préparer des propositions de qualité;
 - vi) l'appui à la création du groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets;
 - vii) l'élaboration de stratégies de partenariat pour appuyer la mise en œuvre du Fonds pour le partage des avantages;
 - viii) la préparation d'un programme stratégique à moyen terme axé sur les résultats pour le Fonds pour le partage des avantages;
 - ix) la mise en place de procédures et de dispositions institutionnelles relatives à la communication de l'information, au suivi et à l'évaluation des projets ainsi qu'au décaissement des fonds;
 - x) la question de l'autonomie et de l'auto-administration du Fonds pour le partage des avantages dans le cadre de l'examen des organes statutaires de la FAO; et,
 - xi) le rôle futur du Comité.

III. MOBILISATION DES RESSOURCES

8. L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction à sa troisième session le Plan stratégique pour la mise en œuvre du Fonds de partage des avantages de la Stratégie de financement, qui fixe en matière de mobilisation des ressources un objectif de 116 millions d'USD pour la période allant de juillet 2009 à décembre 2014.

9. Conformément au mandat adopté par l'Organe directeur à sa troisième session, le Comité "conseille le Bureau et le Secrétaire sur les initiatives pour la mobilisation des ressources, y compris les approches novatrices".³

10. Les recommandations du Comité en matière de mobilisation des ressources sont les suivantes:

- i) consacrer le temps et les ressources voulus pour assurer le succès de la mobilisation des ressources;
- ii) encourager les relations à long terme avec les donateurs et les investissements pluriannuels;
- iii) veiller à dûment renforcer les capacités du Secrétariat du Traité en matière de mobilisation des ressources;
- iv) faire davantage connaître le Fonds aux décideurs, notamment dans les ministères, les institutions et aux dirigeants des sociétés et des fondations privées;
- v) souligner le rôle important que jouent les Parties contractantes dans la mobilisation des ressources, lesquelles devraient rester les principaux bailleurs du Fonds pour le partage des avantages;
- vi) investir dans une stratégie de communication et de présence médiatique pour que le Traité et le Fonds pour le partage des avantages soient bien présents dans les médias et pour que l'opinion publique y soit sensibilisée, notamment en créant une dénomination commerciale pour la Stratégie de mobilisation des ressources - "*Leading the Field*";
- vii) étudier de plus près les approches innovantes et lancer des initiatives pour susciter l'intérêt des donateurs, y compris ceux du secteur privé;
- viii) établir et entretenir des relations directes avec les donateurs au moyen de systèmes de contribution individualisés;
- ix) promouvoir les manifestations de haut niveau conduites par les pays pour susciter l'engagement des donateurs et faire pleinement reconnaître leur participation et leurs annonces rapides de contribution; et
- x) préparer du matériel spécifique pour mobiliser l'appui du secteur privé et des fondations.

11. En tant que coprésidents du Comité, nous avons le plaisir d'informer l'Organe directeur que la mise en œuvre du Plan stratégique respecte les délais fixés. Les fonds engagés pouvant actuellement s'établir au total à 11 032 358 USD, l'objectif de mobilisation de 10 millions d'USD fixé dans le Plan stratégique pour décembre 2010 a déjà été dépassé mais il est crucial de ne pas

³ Document IT/GB-3/09/Rapport, Résolution 3/2009 - Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité.

en rester là et d'atteindre l'objectif final visé, soit 116 millions d'USD. De nombreux donateurs potentiels des principaux groupes de bailleurs de fonds ont pris des engagements fermes. L'Espagne (2,2 millions d'USD), l'Italie (1,2 million d'USD), l'Australie (870 000 USD), l'Irlande (659 800 USD), le Canada⁴ (1 190 USD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (4,5 millions d'USD) et la Norvège (avec une contribution permanente de 0,1 pour cent de la valeur de ses ventes de semences) ainsi que le Fonds international de développement agricole (FIDA) (1,5 million d'USD) ont répondu à l'appel. Le Comité tient à faire part de ses remerciements pour les contributions volontaires versées et à souligner que le principal objectif visé en matière de mobilisation de ressources consiste à maintenir les principales mises de fonds des parties contractantes.

12. Le Comité fait savoir à l'Organe directeur que, pour relever le défi que représente un travail ciblé de mobilisation des ressources et d'entretien des relations avec les donateurs potentiels, parallèlement à un investissement général dans la stratégie de communication et de contact avec les médias, la dénomination commerciale *Leading the Field* a été lancée pour le Fonds pour le partage des avantages.

13. Le Comité appelle également l'attention de l'Organe directeur sur l'intérêt que présentent les activités communes entre le Traité et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, notamment la présentation d'un ensemble commun aux donateurs sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture portant à la fois sur la conservation *ex situ* et sur la gestion à l'exploitation et l'utilisation durable de ces ressources. Il semble que les activités conjointes puissent faire comprendre aux donateurs potentiels la complémentarité entre le Traité et le Fonds.

IV. FONCTIONNEMENT DU FONDS DE PARTAGE DES AVANTAGES

Appel à propositions 2010

14. Le Bureau de la quatrième session de l'Organe directeur a en particulier demandé au Comité de donner son avis sur le fonctionnement du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages au cours de l'exercice biennal 2010-2011, en s'appuyant sur le travail préparatoire du Secrétariat qui a notamment fait appel aux experts nécessaires⁵.

15. Les avis émis par le Comité à partir des avis d'experts internationaux de haut niveau, à savoir MM. Geoff Hawtin, Roberto Acosta, M.S. Swaminathan, Bala Ravi Sekhara Pillai et David Hegwood, ont joué un rôle fondamental dans la conception de l'Appel à propositions 2010.

⁴ Contribution volontaire du Canada au Fonds pour le partage des avantages en faveur d'une lignée de triticales qui a été commercialisée.

⁵ IT/GB-4 Bureau/1/10/Rapport, paragraphe 17.

Le Comité est le principal organe intergouvernemental qui a eu des contacts directs avec les experts qui ont conseillé le Secrétaire au sujet de l'Appel.

16. Les travaux du Comité concernant l'Appel à propositions 2010 ont notamment porté sur les aspects suivants:

- i) le montant escompté des fonds alloués à l'Appel à propositions 2010;
- ii) l'orientation stratégique qui consiste à contribuer à la sécurité alimentaire durable en aidant les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques par un ensemble ciblé d'activités ayant un fort impact sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- iii) l'adoption de deux guichets, l'un pour l'élaboration des plans d'action stratégique et l'autre pour la mise en œuvre des projets d'action immédiate;
- iv) la création d'un service d'assistance chargé de fournir des renseignements et un appui technique pour aider à l'élaboration des propositions de projet, y compris une fonction d'accompagnement;
- v) la définition des priorités et des critères spécifiques pour sélectionner les propositions préalables;
- vi) le choix du délai entre le lancement de l'Appel à propositions 2010 et l'approbation des propositions par l'Organe directeur à sa quatrième session; et
- vii) l'élaboration d'un plan de communication pour diffuser aussi largement que possible l'Appel à propositions 2010.

17. Le Comité s'est mis à la disposition du Bureau pour l'aider à sélectionner les propositions préalables reçues pour 2010, aide que le Bureau a acceptée. Le Comité a prévu assez de temps à sa sixième réunion pour procéder à un examen global de la série de propositions préalables. Après avoir passé en revue l'évaluation faite par le Secrétariat des 58 propositions préalables recevables présentées au guichet 1 et des 200 propositions préalables recevables présentées au guichet 2, il a dressé à l'intention du Bureau une liste de celles pour lesquelles il recommandait que les auteurs soient invités à soumettre une proposition complète de projet. Il a également proposé des mesures pour améliorer la qualité des propositions préalables provenant de régions faiblement représentées au stade de la présentation des propositions préalables, situation sans doute imputable aux obstacles linguistiques et à la faiblesse des organisations.

18. Les coprésidents invitent l'Organe directeur à prendre note du nombre important de réponses envoyées par la plupart des régions et du fait que les conseils fournis par le Bureau reposaient sur les critères d'admissibilité et d'évaluation adoptés pour ce cycle des projets.

Programme à moyen terme du Fonds pour le partage des avantages

19. Donner aux agriculteurs les moyens d'améliorer leur sécurité alimentaire en s'adaptant aux changements climatiques est un objectif extrêmement important dans le cadre des activités à moyen et long termes qu'il faut concevoir et mettre en œuvre en appliquant un cadre stratégique. À cet égard, le Comité est convaincu qu'une approche programmatique est préférable pour évaluer l'impact et les enseignements tirés de l'action, de développer les partenariats avec des organisations internationales et de reproduire les activités à plus grande échelle dès que l'on dispose des ressources financières à cette fin.

20. Le Comité a recommandé au Secrétaire de faire appel aux experts qui avaient été consultés pour préparer l'Appel à propositions 2010 afin d'élaborer, à partir des avis de ces spécialistes, un document concis contenant un programme stratégique axé sur les résultats. Le document sera prêt à temps pour être examiné par l'Organe directeur à sa quatrième session.

21. Le Comité a conclu qu'il ne fallait ni élargir ni modifier les trois priorités convenues du Fonds pour le partage des avantages dans le programme à moyen terme recommandé. Il s'agissait plutôt de mettre en œuvre de manière réactive et cohérente les priorités convenues, le but étant de renforcer l'identité du Fonds et ses effets positifs sur les mesures prises pour relever les grands défis mondiaux ainsi que sur les priorités des donateurs actuels et futurs.

Dispositions et procédures institutionnelles

22. Le mandat approuvé par l'Organe directeur à sa troisième session indique que le Comité devra "conseiller le Bureau et le Secrétaire sur le fonctionnement du Fonds pour le partage des avantages, y compris les procédures de décaissement et de rapports".⁶

23. Le Comité a souligné qu'il importait de mettre en place des procédures et des dispositions institutionnelles permettant d'assurer le suivi des projets financés au titre du Fonds pour le partage des avantages, de les évaluer et de décaisser les fonds d'une manière efficace en faveur des bénéficiaires. Il a également souligné que ces procédures et dispositions institutionnelles devraient améliorer le fonctionnement du Fonds pour le partage des avantages en encourageant l'obligation redditionnelle, en favorisant l'évaluation et la diffusion des résultats et de l'impact, et en tirant des enseignements des projets. De plus, il serait crucial de disposer d'un système de suivi et d'évaluation efficace pour apprécier la qualité des projets, ce qui permettrait de mobiliser de nouvelles ressources.

⁶ IT/GB-3/09/Rapport, Résolution 3/2009 - Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité.

24. Le Comité recommande que les procédures soient suffisamment souples pour répondre aux nouveaux besoins de l'Organe directeur et du Fonds pour le partage des avantages et qu'elles n'imposent pas aux demandeurs un fardeau trop lourd en matière de suivi, d'évaluation ou d'audit.

25. Le Comité a souligné qu'il importait d'inclure plus clairement les audits de projets dans ces procédures et d'étudier de nouvelles options en ce qui concerne les mécanismes et le coût du suivi, de l'évaluation et de la vérification, en tenant compte du fait que le Fonds pour le partage des avantages n'en est qu'à ses débuts et que des économies d'échelle pourront être réalisées dans le cadre de ces activités. La mise en œuvre de certaines au moins de ces activités pourrait être financée, pour une partie ou l'intégralité des projets d'un cycle donné, au titre des frais généraux du budget du Fonds pour le partage des avantages. Il serait également possible d'inscrire le coût de ces activités au budget de la proposition complète de projet. Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit de limiter le plus possible les frais associés à la gestion du cycle des projets.

26. Le Comité a également pris note de l'importance du Plan d'action immédiate de l'Évaluation externe indépendante (EEI) de la FAO en ce qui concerne le degré d'autonomie administrative et d'autofinancement des organes établis en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif, ainsi que de la nécessité d'individualiser les procédures relatives à leurs mécanismes fonctionnels pour que ces organes s'acquittent efficacement de leur mission.

27. Le Comité a pris acte de l'importance des partenariats potentiels avec d'autres organisations internationales pertinentes pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Fonds pour le partage des avantages, en asseoir la crédibilité et lui trouver de nouveaux participants et un réseau élargi de parties prenantes pour en accompagner la croissance. À ce jour, le Comité est le principal organe intergouvernemental qui a une interaction directe avec des partenaires potentiels tels que le PNUD, le FIDA, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'Organe directeur doit toutefois garder l'entière responsabilité de l'exécution du cycle des projets et rester autonome, y compris pour approuver les projets devant être financés.

28. Le Comité a recommandé de renforcer dans la mesure du possible l'efficacité du fonctionnement du Fonds pour le partage des avantages, notamment en s'en remettant aux instances d'exécution désignées pour fournir les services de gestion, de suivi et d'évaluation des projets.

Mise en œuvre du Fonds pour le partage des avantages: partenariat avec les organisations pertinentes

29. Le Comité a le plaisir d'informer l'Organe directeur que le PNUD, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le FIDA, l'UNOPS et *OxfamNovib* ont fait part de leur volonté d'appuyer le Fonds pour le partage des avantages, ce qui représente une avancée positive

de la mise en œuvre, en particulier quand ces organismes prévoient d'investir dans les appels et d'alimenter le Fonds.

30. Le Comité souhaite en particulier faire savoir à l'Organe directeur que le PNUD s'est dit prêt à travailler avec le Fonds pour le partage des avantages pour aider les petits exploitants agricoles à s'adapter aux changements climatiques ("à se préparer à y faire face") et à investir 10 millions d'USD à ce titre, et qu'il a l'intention de soutenir l'action conjointe de mobilisation des ressources, d'élaboration des grandes orientations stratégiques et d'exécution de certains projets, notamment en matière de décaissement, de suivi et de communication des informations.

31. Le Comité souhaite également informer l'Organe directeur d'une promesse de contribution du FIDA d'un montant de 1,5 million d'USD en faveur de l'Appel à propositions 2010, une somme qui sera probablement acheminée par l'intermédiaire de *Bioversity International* en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

V. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

32. Conformément au mandat adopté par l'Organe directeur à sa troisième session, le Comité devra "s'occuper des autres questions relevant de la Stratégie de financement dans sa globalité, c'est-à-dire non seulement le Fonds pour le partage des avantages mais aussi les autres éléments de la Stratégie de financement, en particulier les ressources ne relevant pas directement du contrôle de l'Organe directeur".⁷

33. Le Comité a, après l'avoir examiné, donné son avis sur le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de financement et, en particulier, sur les ressources qui ne relèvent pas directement de l'Organe directeur, notamment celles provenant de Parties contractantes et non contractantes, d'organisations internationales qui ont conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité et de mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents. Il a indiqué que la reconnaissance de toutes les activités relevant directement de la Stratégie de financement, dont celles menées au titre du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, contribuerait à faire davantage connaître le Traité et permettrait de bien comprendre les lacunes et les points faibles de la Stratégie de financement.

34. Le Comité a souligné l'importance de la communication de l'information par les Parties contractantes et les autres parties sur les ressources qui ne relèvent pas directement de l'Organe directeur et a suggéré au Secrétariat d'intensifier l'action qu'il mène pour obtenir des renseignements appropriés, y compris auprès des Parties contractantes. Il tient également à souligner l'importance de la collaboration entre le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, ainsi que la nécessité de développer

⁷ IT/GB-3/09/Rapport, Résolution 3/2009 - Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité.

les synergies entre ces deux organes et leur coopération avec la FAO et sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

XI. OBSERVATIONS EN GUISE DE CONCLUSION

35. Les coprésidents ont résumé dans le présent rapport les principales conclusions des travaux du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement au cours du dernier exercice biennal. Le Comité verra qu'il s'est acquitté du mandat convenu par l'Organe directeur.

36. Le Comité a procédé à un débat préliminaire constructif et utile sur son éventuel rôle futur. Il a souligné l'importance des travaux intersessions futurs pour le fonctionnement du Fonds pour le partage des avantages, qui est considéré comme l'un des éléments centraux du Traité, et pour la mise en œuvre de la Stratégie de financement. Il a également identifié trois tâches sur lesquelles il conviendrait de se pencher régulièrement pendant l'intersession:

- i) la supervision des cycles des projets relevant du Fonds pour le partage des avantages, en particulier en ce qui concerne la gestion, le suivi et l'évaluation;
- ii) la supervision de la mobilisation des ressources; et
- iii) la mise en place de partenariats avec des institutions internationales pertinentes dans le domaine plus large de la Stratégie de financement.

37. Le Comité a reconnu que l'Organe directeur devrait examiner son rôle futur éventuel dans le contexte général des activités des différents comités et de celles du Bureau. Il est d'avis que les nouvelles tâches suggérées ci-dessus représentent une charge de travail substantielle que justifie l'importance de la Stratégie de financement et qui ne saurait être simplement absorbée par d'autres organes.